

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 13 décembre 2022 à 19 h 30*, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs le conseiller Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Jean Précourt est absent, absence motivée.

**CONSTAT DE VACANCES DU CONSEILLER AU SIÈGE NO 3**

Il est fait mention que le conseiller M. Steeve Desmarais, conseiller au siège numéro 3 est inéligible à siéger puisqu'un jugement de la cour municipale a été rendu à l'effet que M. Steeve Desmarais ne peut plus exercer ses fonctions de conseiller et ce en date du 3 décembre 2022.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 19**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**2022-12-389**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 01 décembre 2022 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

07. Adoption des dates de séances du conseil pour l'année 2023
08. Autorisation de paiement de facture d'avocats – dossier Steeve Desmarais

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

09. Contrat de soutien 2023 par la compagnie Infotech pour le budget 2023
10. Taux d'allocation pour frais d'automobile – Mise à jour du montant accordé
11. Augmentation salariale de 2,5 % pour les élus et les employés municipaux pour le budget 2023
12. Autorisation d'achat pour des toiles solaires pour le bureau de la directrice générale
13. Formation pour la directrice générale dans le cadre de ses fonctions
14. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. – divers dossiers

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point



## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

15. Autorisation de paiement à Services Sécurité de Francheville inc. – frais d’extra pour les congés
16. Autorisation de paiement à Les Entreprises BCI pour les travaux de glissement de terrain dans le rang de l’Île
17. Service de la Croix-Rouge – Autorisation de paiement

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

18. Programme De Gestion Des Actifs Municipaux – collaborateur externe – mandat
19. Achat de deux afficheurs de vitesse chez Kalitec

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

20. Achat de compteurs d’eau électronique pour environ 100 000 \$
21. Autorisation de paiement à BCI pour les travaux au site des neiges usés – sortir la terre du terrain
22. Autorisation de paiement à Techni-Consultant pour l’eau jaune dans le secteur Notre-Dame
23. Autorisation de paiement à Stantec – rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau (TECQ)
24. Autorisation de paiement à Les Gazons Tessier pour le contrôle de la végétation
25. Autorisation de paiement à Inspecvision 3D inc. pour le secteur Notre-Dame
26. Mandat à Techni-Consultant inc. pour l’accompagnement pour l’année 2023
27. Mandat à Techni-Consultant inc. pour l’accompagnement avec les collaborateurs externes pour l’année 2023

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

28. Demande d’aide financière au Centre Lucien-Shooner

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

29. Adoption règlement 235-2022 modifiant le règlement de zonage 160-2017
30. Versement de la subvention résolution 2021-06-222 à Métro Rouillard et frères
31. Dérogation mineure dans le dossier de Doris Descheneaux
32. Avis de motion – ZPEGTDM - cadre normatif - règlement numéro 237-2023

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

33. Autorisation d’achat pour buts de hockey
34. Autorisation d’achat de bandes réfléchissantes rouge et vert pour les bouées
35. Autorisation d’achat pour le tableau de pointage Nevco pour le soccer
36. Contrat d’horticulture à octroyer à Paysagements Précourt inc.
37. Aide financière à Le lien Maison de la Famille
38. Autorisation d’achat de tables blanches pour l’hôtel de ville et la salle Renaud Baril
39. Demande du Bureau de poste pour le secteur Notre-Dame
40. Autorisation à la directrice générale pour la signature de la demande Emploi d’été Canada
41. Réseau Biblio – Réinscription annuelle des membres

- 
42. Affaires nouvelles
    - 1) Contrat à EXP inc. pour la surveillance des travaux aux site des neiges usées
    - 2) Documents déposés ;
    - 3) Rapport des rencontres des élus durant le mois  
Période de questions ;
    - 4) Levée de l’assemblée.

## **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 novembre 2022*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2022-12-390

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 novembre 2022*.

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire du 17 novembre 2022*, la secrétaire  
d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2022-12-391

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 17 novembre 2022*.

**05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal  
de la *séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022*, la secrétaire  
d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2022-12-392

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le  
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022*.

**06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance  
de la liste des comptes au 30 novembre 2022 ;

2022-12-393

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du  
certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité  
des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la  
Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au  
budget de l'exercice financier 2022.

*Isabelle Tougas*

**Déboursés directs**

1	896 5	Annulé	- \$
2	896 6	Descôteaux André - Déplacement CCU 26-10-2022 dossier Michael Bourgouin	50.00 \$
3	896 7	Beaulac Nicole - Déplacement CCU 26-10-2022 dossier Michael Bourgouin	50.00 \$
4	896 8	Boisvert Lyne - Déplacement CCU 26-10-2022 dossier Michael Bourgouin	50.00 \$
5	896 9	Construction et Pavage Porneuf inc. - Pavage rang De L'île, rang Sainte-Anne, rue Plamondon, Lefebvre	239 349.56 \$
6	897 0	Coop de Santé Shoener-Jauvin - Aide financière pour la confection du trottoir chauffant rue Georges	48 000.00 \$
7	897 1	Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - 2e budget révisé 2022	4 405.00 \$

8	897 2	Groupe RDL Drummondville inc. - Audit exercice financier au 31 décembre 2021	22 368.39 \$
9	897 3	Sintra inc. - Décompte #4 retenue du remplacement de ponceaux rang Du Haut-De-La-Rivière	87 446.25 \$
1 0	897 4	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires Dossier général, Hôtel Traversy	3 701.05 \$
1	897 5	Marquage Traçage Québec - Divers marquage de rues	7 083.00 \$
1	897 6	Traversy Nathalie - Déplacement CCU 26-10-2022 dossier Michael Bourgoïn	50.00 \$
1	897 7	Pro Couvreur inc. - Réfection de la toiture du poste Ally	1 437.18 \$
1	897 8	Techni-Consultant inc. - Mise aux normes assainissements ND, assistance technique, TECQ rue Descheneaux	14 761.09 \$
1	897 9	Les Entreprises BCI - Ponceau rang Courchesne	7 582.60 \$
1	898 0	Petite caisse - Repas de budget, eau, liqueur, bonbons, vaporisateur, repas réunion, peintre de 2 dragons	230.80 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>436 564.92 \$</b>

#### **Kilométrage dépense payée avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de novembre 2022	11.55 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois de septembre 2022	63.24 \$
3		Fontaine Richard - Cellulaire des mois d'octobre et novembre 2022	100.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>174.79 \$</b>

#### **Prélèvements automatiques**

1		Hydro-Québec - Électricité du mois de octobre 2022	5 320.22 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de novembre 2022	11 132.83 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de novembre 2022	303.15 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de novembre 2022	5 275.15 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de novembre 2022	112.42 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de novembre 2022	3 617.14 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite pour Richard Fontaine du mois de novembre 2022	57.10 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de novembre 2022	18.34 \$
9		Télus Mobilité - Cellulaire dg + panneau numérique de novembre	98.79 \$
1 0		Visa Desjardins - Livre bibliothèque, Itunes, Microsoft, Zoom, frais de poste, chemises	948.14 \$
1 1		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>26 923.52 \$</b>

#### **Fournisseurs 2022**

1	898 4	Descôteaux André - Déplacements: Drummondville rencontre M.Thibault, Glissement terrain, Ccu (3x)	932.25 \$
2		<b>Suite:</b> rang Du Haut-De-La-Rivière pour le paiement de Sintra, visite pavage (2x)	
3	898 5	Boisvert Lyne - Déplacements: Glissement terrain rang De L'Ile, Drummondville rencontre M.Thibault	423.50 \$
4		<b>Suite:</b> Drummond Infoplus, vérificateur, sécurité civile (4X), poste, parc industriel, rang De L'Ile	
5		Boisvert Lyne - Dépenses: Poste Canada "Guignolée", batteries DM	265.34 \$
6	898 6	Buropro - Photocopies du mois d'octobre 2022	328.68 \$
7	898 7	Carrières PCM - 29.07 tonnes de gravier 0 3/4"	472.94 \$
8	898 8	Dépanneur Pierreville - Essence camions	846.11 \$
9	898 9	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur, essence camions	263.67 \$
1 0	899 0	Location Équipements Raydan - Gant en laine pqt 12, tête de congélation	188.50 \$
1 1	899 1	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de novembre 2022	40.00 \$
1 2	899 2	Fontaine Richard - Set de douilles	60.00 \$
1 3	899 3	Garage Pierre Dufresne - Changement d'huile sur camion Sierra et pose de pneus d'hiver	192.82 \$
1 4	899 4	Les 2 Rives - Avis règlement de zonage 160-2017	408.16 \$
1 5	899 5	Eurofins Environex- Tests des eaux usées	846.23 \$
1 6	899 6	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Ponceau 18" (Étangs)	521.99 \$

17	8997	Mégaburo - Diverses papeteries	511.17 \$
18	8998	Municipalité de Baie-Du-Febvre - Nettoyage de ponceaux Grande-Ligne et Petit-Bois	2 636.29 \$
19	8999	Normand Bardier - Enlèvement des quais sur le Chenal-Tardif ND, 29.07 tonnes de gravier 0 3/4", barrage castors	1 219.95 \$
20	9000	Office d'habitation Nicolet-Yamaska - Budget 2022	14 287.00 \$
21	9001/9002	Patrick Morin - Eau, vadrouille, seau, eau javel, antigel, clapet de réservoir toilette, ampoule, balai à neige	241.19 \$
22	9003	Sanixel - Produit de nettoyage pour entretien	341.72 \$
23	9004	Régie RIAEP Bas St-François - Consommation d'eau du mois novembre, immo. Transmetteur, blower	23 567.15 \$
24	9005	RGMR Bas Saint-François - 11/12 vers. Quote-part, services 1/2 année au 14 rue Daneau	19 897.52 \$
25	9006	Régie D'Incendie Pierreville-Saint-François-Du-Lac - Glissement terrain (2x), Hôtel Traversy, CIUSSS, École...	23 875.40 \$
26	9007	Réseau Biblio - Reliure d'un livre fait le 29-11-2022	27.17 \$
27	9008	SEAO Constructo - Appel d'offre plan et devis conduites de la rue Descheneaux/Daneau	14.10 \$
28	9009	Médias Transcontinental S.E.N.C. - Affichages appel d'offre d'ingénierie assainissement des eaux usées ND	376.66 \$
29	9010	Traversy Stéphane - Capture de 11 Castors	1 100.00 \$
30	9011	Gill Geneviève - Subvention Volleyball (Marguerite Léveillée)	293.75 \$
31	9011	Gill Geneviève - Subvention Hockey (Louis Charles Léveillée)	300.00 \$
32	9012	Bardier Sylvain - Divers outillage	408.26 \$
33	9013	Sécurité de Francheville inc. - Service de sécurité pour le glissement de terrain	7 703.72 \$
34	9014	ADN Communication - Alertes municipales novembre 2022	52.66 \$
35	9015	Côté Fleury - Kaba support de batterie	85.08 \$
36	9016	Mécanique CRD inc. - Réparation du quai en aluminium	229.95 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>102 958.93 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>566 622.16 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

## PÉRIODE DE QUESTION

## LÉGISLATION

### 07. ADOPTION DES DATES DE SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-394

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières pour le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

<i>Mardi 24 janvier 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 février 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 mars 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 18 avril 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 9 mai 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 13 juin 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 11 juillet 2023 à 19h30</i>

<i>Mardi 22 août 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 septembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 10 octobre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 novembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 décembre 2023 à 19h30</i>

**08. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES HONORAIRES D'AVOCATS – dossier Steeve Desmarais**

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2022, la Commission municipale du Québec a avisé la Municipalité que M. Steeve Desmarais avait été déclaré coupable d'une infraction au code municipal, le rendant inhabile à exercer sa fonction d'élu ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a informé M. Desmarais qu'il a le droit d'avoir recours à un avocat payé par la Municipalité pour une consultation ;

CONSIDÉRANT QUE M. Steeve Desmarais a eu recours à une firme d'avocats pour se défendre dans le cadre de ses fonctions de conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE M. Steeve Desmarais a consulté la firme d'avocats Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de se faire conseiller pour se défendre auprès de la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE M. Desmarais demande à la Municipalité de payer la facture liée à cette consultation d'un montant de 378 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE M. Desmarais est inhabile à siéger depuis le 3 novembre 2022 et que le poste devra être comblé dans le futur ;

**2022-12-395** EN CONSÉQUENCE,  
IL est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 378 \$ taxes en sus à Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. avocats pour ses services professionnels auprès de M. Desmarais.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**09. CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE 2023 PAR LA COMPAGNIE INFOTECH POUR LE BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien technique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée pour une période de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 avec la compagnie INFOTECH, aucune augmentation de tarif n'est prévue pour la Municipalité pour l'année 2023 ;

**2022-12-396** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 6 015 \$ (taxes en sus), soit la même

somme qu'en 2022, à l'entreprise INFOTECH pour le contrat de soutien 2023.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2023 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais payés d'avance au 31 décembre 2022.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

#### **10. TAUX D'ALLOCATION POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS – Mise à jour du montant accordé**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-12-461 fixait le taux d'allocation accordé pour les frais de déplacements des élus et des employés de la Municipalité à 0,55 \$/km ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fluctuation du prix de l'essence, l'augmentation de ce taux est justifiée ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Agence du revenu du Canada, les taux d'allocation pour les frais déplacements pour l'année 2023 sont de 0,61 \$/km pour les 5 000 premiers kilomètres parcourus ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-397**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mettre à jour le montant accordé par kilomètre effectué à 0,61 \$/km, pour l'année 2023 ;

QUE cette allocation sera ajustée annuellement en fonction de l'Agence du revenu du Canada qui fixe les taux d'allocation pour les frais de déplacements.

#### **11. AUGMENTATION SALARIALE DE 2,5 % POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À INSCRIRE AU BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que les employés municipaux et les élus bénéficient d'une augmentation de salaire pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant le numéro 231-2022 en vigueur mentionne que l'IPC doit être considéré dans le calcul de la rémunération des élus et des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-398**

Il est proposé le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que, nonobstant le règlement 231-2022 en vigueur, une augmentation salariale de 2,5% soit offerte aux élus et à tous les employés municipaux pour l'année 2023.

QUE cette augmentation entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **12. AUTORISATION D'ACHAT POUR DES TOILES SOLAIRES POUR LE BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE les toiles solaires dans le bureau de la directrice générale ne protègent plus du soleil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de les changer et que les coûts sont de l'ordre de ± 1 056.84 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-399

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de toiles solaires pour son bureau de direction au coût de ± 1 056.84 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« BD-Hôtel de Ville » 02 190 00 726*

### **13. FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS**

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des CPA offre des formations afin de parfaire le travail de la directrice générale et greffière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à sa directrice générale, Madame Lyne Boisvert, tous les outils nécessaires afin qu'elle puisse offrir le meilleur travail qui soit ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche de la directrice générale, il a été convenu que la Municipalité s'engageait à lui permettre de participer à toutes formations et de perfectionnement qu'elle jugeait opportuns ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale n'a assisté à aucune formation au cours de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a de l'intérêt pour quatre (4) formations, soit : Beyond Budget aller au-delà de l'approche budgétaire traditionnelle, Ratios et analyses financières, Organismes municipaux, nouveautés, enjeux et conseils pratiques ainsi que Rôle et responsabilités des administrateurs et du CA ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-400

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Lyne Boisvert, directrice générale/greffière de la municipalité de Pierreville, à participer aux quatre (4) formations énumérées ci-haut et ce, au coût d'environ 1 036 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Congrès et formations – ADM » 02 130 00 454.*

### **14. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENC – divers dossiers**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services des procureurs de la Municipalité afin de clarifier certains points litigieux dans le dossier de la Coop de santé Shooner-Jauvin et celui de Steeve Desmarais, et pour une rencontre tenue sur place avec les élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 14 novembre 2022, la facturation de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour ces divers dossiers au coût de ± 3 168,96 \$ taxes en sus, soit : 1 305 \$ taxes en sus pour la rencontre avec les élus, 217,50 \$ taxes en sus pour le dossier de Steeve Desmarais et 1 518,75 \$ taxes en sus pour le dossier de la Coop de santé Shooner-Jauvin ;

2022-12-401

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le  
paiement au montant de ± 3 168,96 \$ taxes en sus à la firme d'avocats  
Therrien Couture Jolicoeur SENC.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire  
suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

#### **15. AUTORISATION DE PAIEMENT À SERVICES SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE INC. – frais supplémentaires pour les congés**

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain sur le rang de l'Île  
le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Municipalité a dû engager une compagnie pour  
la surveillance des lieux ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement d'une première facture au montant  
de 6 700,34 \$ taxes en sus, a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires ont été facturés au  
montant de 1 459,48 \$ taxes en sus, pour la surveillance effectuée lors du  
congé férié du 11 novembre 2022, Jour du Souvenir;

2022-12-402

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le  
paiement de la facture n° 65053 au montant de ± 1 459,48 \$, taxes en sus,  
à Sécurité de Francheville Inc. pour des frais supplémentaires de  
surveillance des lieux du glissement de terrain, lors du congé férié du 11  
novembre 2022, Jour du Souvenir.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire  
suivant : « Glissement de terrain- Rang de l'île » 03 310 00 004*

#### **16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES BCI pour travaux du glissement de terrain sur le rang de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain sur le rang de l'Île  
le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Municipalité a dû engager une compagnie pour  
l'exécution de certains travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistaient à mettre des blocs de  
ciment pour sécuriser le site ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au réseau d'aqueduc devaient  
être apportées à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté Les Entreprises BCI pour  
exécuter lesdits travaux au coût de 6 370,71 \$ taxes en sus ;

2022-12-403

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux mentionnés plus haut et effectués par Les Entreprises BCI au montant de 6 370,71 \$, taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – rg de l'Île » 03 310 00 004

#### **17. SERVICE DE LA CROIX-ROUGE – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-09-311* renouvelait l'entente de service de la Croix-Rouge pour trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement des services de la Croix-Rouge pour l'année 2023 ;

2022-12-404

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 369,75\$, soit 0,17\$/personne (2175 citoyens) à la Croix-Rouge, dans le cadre de l'entente de service 2023 entre cette dernière et la Municipalité.

QUE cette somme sera payée durant l'année 2023 afin d'éviter la comptabilisation de frais payés d'avance au 31 décembre 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. Sécurité civile » 02 230 00 690

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

#### **18. PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – collaborateur externe – mandat**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville, par sa résolution 2021-09-353, a déposé une demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a obtenu le montant de 50 000 \$ pour la réalisation de la gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT que les documents livrables suivants : la Politique en gestion des actifs municipaux, le Rapport concernant l'état des actifs, le Tableau de Bord & la Carte numérique interactive des actifs municipaux, le Rapport sur l'évaluation des besoins d'investissements et la Formation en gestions des actifs doivent être déposés avant le 1er septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Techni-Consultant a transmis à la Municipalité une offre de services à titre de collaborateur externe pour la coordination des livrables du programme de gestion des actifs municipaux au montant de 12 500 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses font partie des dépenses admissibles de l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-405

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise Techni-Consultant au titre de collaborateur externe pour l'élaboration et la réalisation des livrables du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités et d'autoriser le paiement de son offre de services au montant de 12 500 \$ avant taxes.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 320 00 444*

### **19. ACHAT DE DEUX AFFICHEURS DE VITESSE CHEZ KALITEC**

CONSIDÉRANT QUE sur la rue Maurault de la Municipalité, les limites de vitesse ne sont pas respectées par les automobilistes ;

CONSIDÉRANT QUE pour veiller à la sécurité des citoyens, des mesures doivent être prises afin de faire respecter lesdites limites de vitesse ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-406

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux afficheurs de vitesse radar premium avec message, à l'entreprise SIGNALISATION KALITEC INC. au coût de ± 6 045 \$ (taxes en sus) et d'en faire l'installation sur la rue Maurault afin d'abaisser la vitesse à 30 km / heure.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneau indicateur - vitesse » 03 310 01 006*

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **20. ACHAT DE COMPTEURS D'EAU ÉLECTRONIQUES POUR ENVIRON 100 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire enrayer les écarts dans la consommation d'eau, résultant des erreurs de transcription de données, en faisant l'achat de compteurs d'eau électroniques, facilitant ainsi le travail des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Compteurs d'eau du Québec a fait une soumission au coût unitaire de 486 \$ taxes en sus pour le modèle Polymère ultrason M3 de 5/8 x 3/4 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accorde un montant de ± 100 000 \$ pour cette dépense ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-407

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 196 compteurs d'eau de l'entreprise Compteurs d'eau du Québec, au coût unitaire de 486 \$ taxes en sus, pour une dépense totale d'environ 100 000 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649*

## **21. AUTORISATION DE PAIEMENT À BCI INC. – TRAVAUX AU SITE DES NEIGES USÉES -NETTOYAGE DU TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises BCI inc. ont effectué les travaux de préparation de la phase 2 du site des neiges usées et le nettoyage du terrain, la facture s'élève à 2 987 \$ taxes en sus ;

2022-12-408

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 2 987 \$ taxes en sus à Les Entreprises BCI inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

## **22. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT – eau jaune secteur Notre-Dame**

CONSIDÉRANT QUE des résidents dans le rang de l'Île sont aux prises avec des problématiques d'eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant Inc. a été mandatée par la Municipalité afin de trouver les causes de ce problème d'eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022 se détaillant ainsi :

*Monsieur Luc Arseneault, ingénieur, au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 21,25 hres de travail et ses frais de déplacements de 66 \$.*

2022-12-409

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires soumis par la firme Techni-Consultant Inc., au montant de 1 542,88 \$ (taxes en sus) pour l'assistance technique et des frais de déplacements.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Service Génie-Eau jaune Rg de l'Île » 02 413 00 411*

## **23. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC – RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un appel d'offre public sur le site SEAO pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que la surveillance lors des travaux pour le remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau, dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-10-326 la Municipalité octroyait un mandat à la firme Stantec pour un montant de 64 875 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU'une 1<sup>re</sup> facture de la firme Stantec a été reçue pour une partie des travaux à être effectués : étude géotechnique, plans et

devis, évaluation environnementale ainsi que collecte de données pour un montant de 15 082,50 \$ taxes en sus ;

**2022-12-410**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures pour devis, accompagnement, suivi financier et déplacement par la firme Stantec pour une somme totale de ± 15 082,50 \$, taxes en sus pour le remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et Daneau » 03 310 00 015*

#### **24. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES GAZONS TESSIER – contrôle de la végétation**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-07-233 octroyait le contrat de contrôle de la végétation des berges à Les Gazons Tessier ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 2207-1401-08 au montant de 1 000 \$ taxes en sus pour le contrôle de la végétation des berges ;

**2022-12-411**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 1 000 \$ taxes en sus à Les Gazons Tessier ;

QUE cette facture sera payable par le secteur de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de végétation- Étangs » 02 414 10 459*

#### **25. AUTORISATION DE PAIEMENT À INSPECVISION 3D INC. SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-09-293 la Municipalité octroyait le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout dans le secteur Notre-Dame à la firme InspecVision 3D au coût de 17 340 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection télévisée a démontré que les conduites d'égouts étaient obstruées, ce qui a nécessité des travaux non prévus lors de la soumission, pour un montant de 8 315,88 \$ taxes en sus;

**2022-12-412**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à InspecVision au coût total de 25 655,88 \$ taxes en sus.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

**26. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT Inc. –  
ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 -**

ATTENDU l'offre de services première ligne reçue de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 7 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend la planification des rencontres virtuelles avec les intervenants, la priorisation des demandes selon les budgets et suivi, le suivi de la programmation de la TECQ avec les coûts réalisés et priorisés ainsi que toutes les révisions si requises ;

2022-12-413

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour l'accompagnement pour l'année 2023 au coût de 1 950 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense sera incluse dans le projet de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau (TECQ).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires TEU Pville » 02 414 10 411*

**27. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT INC. – accompagnement  
collaborateurs externes pour l'année 2023**

ATTENDU l'offre de services première ligne reçue de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 7 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend les réponses aux différentes questions de la municipalité, le service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales, le suivi mensuel des projets en cours, etc.

ATTENDU QUE la municipalité demande un budget d'honoraires annuel à la firme Techni-Consultant Inc. afin de planifier les travaux pour les exercices subséquents ;

2022-12-414

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte l'offre de services d'accompagnement pour l'année 2023 au coût de 2 450 \$, taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels (ING) » 02 320 00 411*

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

**28. PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AU  
CENTRE LUCIEN- SHOONER**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Lucien Shooner a acheminé à la Municipalité une demande d'aide financière afin de supporter une démarche visant à améliorer l'environnement physique et sécuritaire des résidents par un projet de décoration du milieu de vie semblable à celui qu'ils avaient à leur maison;

2022-12-415

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une aide financière au Centre Lucien Shooner d'un montant de 3 500 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention CHSLD) » 02 701 99 990*

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **29. ADOPTION DU RÈGLEMENT 235-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 VISANT À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-03 ET BONIFIER L'ARTICLE SUR LES ACCÈS AU TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 ET AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-03 AINSI QUE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DIVERS ARTICLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les usages autorisés dans la zone I-03 ainsi que modifier la grille des usages et diverses dispositions réglementaires ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 26 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-416

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Pierreville statue et ordonne que le projet de règlement numéro 235-2022 soit et est adopté, et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Modifier l'article 52, par celui-ci

##### **Article 52** Accès au terrain

Tout accès au terrain doit être d'une largeur maximale et continue de 11 m le long de la ligne de rue et de 15 m pour les usages de types industriels. Si plus d'un accès est prévu, chacun d'eux devra être séparé par un îlot d'au moins 5 m de longueur et d'au moins 1 m de largeur. Cet îlot doit être gazonné ou recouvert de matériaux d'aménagement paysager. Aucun accès ne doit être localisé à moins de 9 m du point d'intersection des lignes de 2 rues (triangle de visibilité) dans le cas où leur emprise excéderait 15 m et à moins de 6 m s'il s'agit de rues dont l'emprise est de 15 m ou moins.

### ARTICLE 3

Modifier l'annexe 4 « Grille des spécifications » qui touche les zones I-01 à I-04 et P-01 à P-09 par celle en annexe au présent règlement.

### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale / greffière / trésorière

### **30. VERSEMENT DE LA SUBVENTION RÉSOLUTION 2021-06-222 À MÉTRO ROUILLARD ET FRÈRES – versement 2 de 6**

CONSIDÉRANT QUE Métro Rouillard et Frères avait déposé un projet relatif à la démolition d'un immeuble afin de faire des places de stationnement pour les citoyens qui souhaitaient fréquenter les commerces de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-06-222, une aide financière a été accordée au montant de 84 000 \$ répartie en six (6) versements, à savoir un montant de 14 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2021 à 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement a été effectué par la résolution 2021-12-468, la Municipalité doit s'acquitter du 2<sup>e</sup> versement, au montant de 14,000 \$ pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-417**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'un montant de 14 000 \$ à Métro Rouillard et Frères, tel qu'entériné par la résolution 2021-06-222.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contribution financière au Métro » 02 621 00 990*

### **31. DÉROGATION MINEURE POUR LE DOSSIER DE DORIS DESCHENEUX**

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été demandée par Mme Doris Descheneaux à l'effet d'acquérir une partie du lot agricole contigu à sa propriété afin d'y installer une fosse septique ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu pour cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-418**

Il est proposé par le conseiller Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mentionner à Mme Doris Descheneaux que la Municipalité n'a aucune objection à ce qu'elle acquière une partie de lot agricole contigu à son terrain puisque ceci est conforme à l'article 37.4 du règlement d'urbanisme de la Municipalité.

### **32. AVIS DE MOTION – ZPEGTDM - CADRE NORMATIF - RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2023**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 238-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Pierreville (règlement 160-2017), de façon à intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ainsi qu'une nouvelle cartographie.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **33. AUTORISATION D'ACHAT BUTS DE HOCKEY**

CONSIDÉRANT QUE les buts de hockey pour la patinoire du secteur Notre-Dame ne sont plus adéquats ni sécuritaires selon les normes prescrites ;

CONSIDÉRANT QUE Sports-Inter a présenté une soumission pour un montant de 2 075,99 \$ taxes en sus, comprenant :

Buts hockey pro + filets	1 249,99 \$ taxes en sus
Ensemble complet de protecteurs	520,95 \$ taxes en sus
Frais de transport	305 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-419**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de buts de hockey chez Sports-Inter au coût de 2 075,94 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Biens durables Patinoire » 02 701 30 725*

### **34. AUTORISATION D'ACHAT CHEZ MARTECH SIGNALISATION INC DE BANDES RÉFLÉCHISSANTES ROUGES ET VERTES POUR BOUÉES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-François du Lac et de Pierreville et la Communauté d'Odanak se soucient de la sécurité des plaisanciers sur la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE des bandes réfléchissantes rouges et vertes posées sur les bouées contribueraient à une plus grande visibilité par les plaisanciers

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat pour ces bandes réfléchissantes sont de 1 020 \$ taxes en sus pour les vertes et de 680 \$ taxes en sus pour les rouges ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-420**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de bandes rouges et vertes pour un coût total de 1 737,50 \$ taxes en sus, incluant les frais de transport de 37,50 \$ ;

QUE les frais seront répartis entre les municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac et la Réserve d'Odanak.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : : « Bouées » 02 701 41 990*

### **35. AUTORISATION D'ACHAT D'UN TABLEAU DE POINTAGE NEVCO POUR LE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du soccer secteur Notre-Dame sollicite la Municipalité afin de faire l'acquisition d'un tableau de pointage pour le soccer ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nevco a présenté une soumission au montant de 7 256,19 \$, taxes en sus, pour le modèle 3654, de grandeur 10pi. X 4 pi.;

CONSIDÉRANT QUE 2 poteaux en acier et 2 bases de béton seront nécessaires pour l'installation du tableau et que ces éléments et leurs coûts ne sont pas inclus dans la soumission de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le tableau sera aux couleurs de la Municipalité, soit le vert et le bleu ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-421**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un panneau de pointage numérique au coût de 7 256,19 \$ taxes en sus, chez la compagnie Nevco.

Que les coûts des poteaux en acier, des bases de béton, les frais d'installation ainsi que les frais d'électricité seront à ajouter au coût du panneau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Panneau numérique » 03 310 01 006*

### **36. CONTRAT D'HORTICULTURE À PAYSAGEMENTS PRÉCOURT INC.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'horticulture avec Paysagements Précourt Inc. est échu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du service et désire renouveler le contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

**2022-12-422**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat d'horticulture avec Paysagements Précourt Inc. pour l'année 2023, au même coût que pour l'année 2022, soit 15 500 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Horticulteur » 02 701 51 447*

### **37. AIDE FINANCIÈRE À LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille avait déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Pierreville en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2022;

2022-12-423

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 1 500 \$, en guise d'aide financière à l'organisme Le Lien Maison de la famille.

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2022 afin de recevoir ladite subvention.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison de la famille » 02 701 95 990*

### **38. AUTORISATION D'ACHAT DE TABLES BLANCHES POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LA SALLE RENAUD BARIL**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Nouveaux horizons, la Municipalité peut faire l'achat de matériel pour la salle Renaud Baril ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de tables est de mise afin de remplacer celles rendues désoùètes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aussi faire l'achat de tables pour l'hôtel de ville ;

2022-12-424

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 15 tables pour la salle Renaud Baril et de 5 tables pour l'hôtel de ville au coût unitaire de 128 \$ taxes en sus, pour un montant total de 2 560 \$, taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables-Hôtel de ville » 02 190 00 725 et « Travaux rénovation centre communautaire » 03 310 00 014*

### **39. DEMANDE DU BUREAU DE POSTE – secteur Notre-Dame**

CONSIDÉRANT QUE madame Marcelline Desmarais demande une aide financière pour le réaménagement du bureau de poste du secteur de Notre-Dame ;

2022-12-425

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser à madame Marcelline Desmarais une somme de 500 \$ pour le réaménagement du bureau de poste du secteur Notre-Dame.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention divers organismes » 02 701 90 990*

#### **40. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNATURE DE DEMANDE EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Placement carrière-été 2023 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la Municipalité par l'adhésion à ce programme ;

**2022-12-426**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, CPA à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au programme Placement carrière-été Canada.

#### **41. RÉSEAU BIBLIO – Réinscription annuelle des membres**

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Municipalité doit réinscrire ses deux (2) représentants officiels au Réseau Biblio ;

**2022-12-427**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renommer la conseillère municipale, madame Nathalie Traversy, ainsi que la responsable de la bibliothèque J.L. Précourt, madame Chantal Bellamy comme représentantes de la Municipalité auprès de Réseau Biblio.

#### **42. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **42.1 CONTRAT À EXP INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AUX SITE DES NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE EXP inc. nous soumet une offre de services pour la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville, qui sera effectué par monsieur Jean-François Paradis, technicien ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est sur une base horaire de 80 \$ / hre taxes en sus et que les frais de kilométrage de 0,55 \$ / km ainsi que les repas s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE les services de messieurs Michel Houle, ingénieur sénior et Éric Letendre, technicien sénior pourrait être nécessaire au coût respectivement de 170 \$ / hre et de 105 \$ / hre ;

**2022-12-428**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP inc. pour la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville, selon les modalités mentionnées ci-haut. Les coûts ne devraient pas excéder 15 000 \$.

#### **43. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Rapport mensuel du mois d'octobre pour les déchets (93,83 t.m.), pour le compost (28,44 t.m.), pour la récupération (13,39 t.m.)
2. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Rapport mensuel du mois de novembre pour les déchets (72,19 t.m.), pour la récupération (17,69 t.m.), pour le compost (10,08 t.m.)
3. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022
4. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

#### **44. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jonathan Gamelin, ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **PÉRIODE DE QUESTION**

#### **45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-12-429**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h22.

---

*André Descôteaux, maire*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice/générale/greffière  
/trésorière